

COMMUNIQUÉ
Jeudi 23 Avril 2015

Loi Macron, malaise profond

Samedi dernier, 5 H du matin. Après une nuit passée à débattre le texte de la loi Macron, les sénateurs quittent le Palais du Luxembourg, certains accompagnant le ministre au « Pied de cochon ». Il faut dire qu'elle fut vive l'émotion suscitée par le dernier sujet discuté : cigéo, de Bure. Ainsi donc, la « petite loi » (qualificatif donné à la version votée par le Sénat) ouvre un boulevard à l'enfouissement des pires déchets du nucléaire, mais dans des conditions qui jettent la honte sur nos gouvernants.

10 mn à 5 H du mat un week-end et à une poignée pour plomber 6000 générations à venir

Ces 10 mn, elles sont **là**, ahurissantes, honteuses, et allant crescendo :

- déchets nucléaires : la loi du 28 juin 2006 obligeait à ce qu'il y ait une nouvelle loi qui définisse les caractéristiques de la réversibilité imposée au site d'enfouissement
- cette loi programmée vient de se voir enterrée, ce samedi à 5 H du matin, par un simple amendement
- un simple amendement ? Pas vraiment car si G.Longuet, qui a déposé l'amendement (n° 115), finit par dire face aux critiques (voir video) qu'il est prêt à le retirer pour donner du temps au débat, on remarquera sa duplicité puisque la procédure choisie (« d'appel » au gouvernement et dépôt « en priorité ») amène/oblige à passer **l'amendement** au vote (article 54 bis AA de la loi, le dernier), court-circuitant donc toute loi ultérieure sur la réversibilité
- duplicité renforcée, et partagée par le ministre Macron, par l'affirmation « *les populations locales qui ont accepté le projet [cigéo]* » (à 4mn45 de la video) alors que la vérité veut que les dites populations ont particulièrement manifesté leur farouche opposition depuis l'origine du projet, et encore récemment dans le cadre du dit « débat public » de 2013, et par l'organisation d'une vaste pétition (Haute-Marne/Meuse) demandant à être entendues ; pétition ayant recueilli près de 50 000 signatures !
- et que dire de la misère argumentaire du « représentant du peuple » G.Longuet : donner le feu vert à cigéo, par son amendement, au vu des emplois amenés par le chantier. Depuis quand un « responsable » ne base ses choix et ses votes que sur un critère ? Et les conséquences de cigéo, Monsieur Longuet ? Contaminations, productions régionales (champagne...) mises à mal, éthique piétinée vis-à-vis de nos descendants, etc
- quant au ministre Macron et au gouvernement, qui imposent des économies sur le dos de tous, ne seraient-ils pas bien inspirés de ramener les effectifs du Parlement (près de 1000 élus) à une juste mesure sachant que l'amendement Longuet a vu 339 votants (200 pour et 139 contre) alors que seule une trentaine de sénateurs étaient réellement présents !

des « obsédés de l'amendement », pourquoi ? > une explication, largement ignorée

Cet amendement Longuet (Meuse)/Adnot (Aube) n'est pas le premier en date. Avant eux les députés Dumont (Meuse) et Le Déaut (Meurthe-et-Moselle) avaient tenté eux aussi l'effraction par un amendement à l'Assemblée nationale. Et avant eux encore, à travers la loi « transition énergétique », d'autres avaient déjà tenté une opération identique en catimini. Jetez-les par la porte, ils reviennent par la fenêtre, puis par la cheminée, avait pu dénoncer le CEDRA dans [un communiqué](#)

Pourquoi de telles obsessions ? Pourquoi cette frénésie à vouloir court-circuiter la fameuse loi sur la réversibilité ? Tout simplement parce qu'une telle loi s'appuierait sur un débat parlementaire préalable,

débat que les élus fossoyeurs (qui veulent imposer l'enfouissement) redoutent au plus haut point. En effet, si la « réversibilité » est un concept rassurant (et qui favorise ô combien « l'acceptabilité » de l'enfouissement, but réel du concept), un débat parlementaire démontrerait vite qu'il n'est qu'une vue de l'esprit et que la récupérabilité de colis est de plus en plus reconnue comme impossible. Il n'est d'ailleurs que de voir ce qu'il en est au WIPP (Etats-Unis), à Asse (Allemagne), à Stocamine (Alsace), trois sites d'enfouissement qui ont connu des accidents et dont la réversibilité (récupération des 'colis') s'avère mission impossible. Et on voit d'ici ce les conséquences d'une loi sur la réversibilité qui conclurait celle-ci impossible : l'abandon logique du projet cigeo. D'où les manœuvres de parlementaires dans les loi Transition énergétique et Macron, dont l'amendement Longuet-Adnot n'est que le dernier et triste avatar. **Malaise profond dans notre dite démocratie**

la loi Macron devant repasser devant l'Assemblée nationale, ne reste plus qu'à voir si les députés vont faire preuve de sursaut de responsabilité en jetant l'amendement Longuet-Adnot aux oubliettes....

Pour celles et ceux qui veulent faire bouger les choses > c'est [ici](#)